



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République fédérale de Yougoslavie

Question écrite n° 57457

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier yougoslave. En présentant dernièrement son programme gouvernemental devant le Parlement yougoslave, le nouveau Premier ministre, M. Zoran Djindjic, a affirmé sa volonté de rompre avec le passé en sortant la République fédérale de Yougoslavie du marasme économique dans lequel l'a plongée le régime déchu de Slobodan Milosevic. A cette occasion, M. Djindjic a énuméré ses priorités : des institutions stables, une justice indépendante, la stabilité dans les Balkans et les réformes économiques. Mais pour pleinement réussir dans ses objectifs, le nouveau gouvernement yougoslave a précisé qu'il aura besoin d'un important soutien de la part de la communauté internationale. Aussi, et compte tenu des anciens liens d'amitié existant entre la France et cet Etat, elle lui demande, donc, de bien vouloir lui préciser quelle politique notre pays compte adopter dans ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis l'élection de M. Kostunica à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie (RFY), l'Union européenne (UE) s'est employée, à l'initiative de la présidence française, à soutenir la consolidation de la démocratie en RFY. L'objectif est d'aider les autorités de Belgrade à mener à bien les indispensables réformes politiques, économiques et sociales en RFY, et de les encourager à aller de l'avant dans la réconciliation avec les pays de la région et dans le respect des obligations internationales de la RFY, y compris vis-à-vis du tribunal pénal international pour la Yougoslavie. Dans ce contexte, plusieurs décisions importantes ont été adoptées par l'Union européenne. Le Conseil affaires générales du 9 octobre a décidé de mettre fin au régime des sanctions adoptées par l'UE après 1998, à l'exception des dispositions frappant Milosevic et les personnes qui lui sont associées (gel des capitaux et interdiction de visas). Il a offert à la RFY de s'intégrer au processus de stabilisation et d'association. Lors du sommet de Zagreb, réuni le 24 novembre 2000, l'Union européenne a confirmé que la perspective était désormais ouverte pour un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la RFY. Il a été décidé de mettre en place une « task force consultative UE/RFY ». La commission travaillera en vue d'une étude de faisabilité dans la perspective de directives de négociation d'un ASA avec la RFY. Le Conseil européen de Biarritz a décidé d'accorder une aide d'urgence à la RFY de 200 millions d'euros. Cette aide, dirigée en priorité vers les secteurs de l'énergie, de l'aide alimentaire, et de la santé, est déjà largement mise en oeuvre. L'Union européenne finance à hauteur de 22 millions d'euros le projet de déblaiement du chenal du Danube. Par ailleurs, lors de ses réunions du 20 novembre 2000, le Conseil affaires générales a adopté le règlement créant un unique programme d'aide communautaire (CARDS) en faveur des cinq pays dont la RFY, participant au processus de stabilisation et d'association. Le programme CARDS a été doté d'un montant de référence financière pluriannuel de 4,65 milliards d'euros sur la période 2000-2006. La RFY bénéficiera d'une aide substantielle de l'UE sur le budget 2001 au titre de ce programme. Enfin, le Conseil affaires générales du 20 novembre a adopté un règlement étendant à la RFY les préférences commerciales asymétriques accordées le 18 septembre 2000 aux autres pays de la région, ce qui contribuera à son redémarrage économique. L'Union européenne et la France ont également apporté leur soutien à l'intégration rapide de la RFY dans la

communauté internationale : elle a été admise dans le pacte de stabilité le 26 octobre 2000, aux Nations unies le 1er novembre 2000 et à l'OSCE le 10 novembre 2000. Son adhésion à la BERD et au FMI est intervenue fin 2000. Le changement démocratique en RFY a permis la reprise et le développement rapide des relations bilatérales de la France avec ce pays. Le ministre des affaires étrangères s'est rendu à Belgrade dès le 10 octobre 2000. Les relations diplomatiques ont été rétablies le 16 novembre 2000. Le président Kostunica a effectué une visite en France le 21 décembre. La France a débloqué une aide d'urgence en faveur de la RFY de 80 millions de francs.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57457

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 720

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2075